



*Rapport annuel 2021 du délégataire
crèche multi-accueil Suzanne Crémieux*

68 rue de la Biche – 30000 Nîmes

**Gestion en délégation de service public
de la Ville de Nîmes**



Août 2022

Sommaire

Introduction	p. 4
---------------------	-------------

Compte-rendu technique	p. 5
-------------------------------	-------------

Présentation de la structure	5
-------------------------------------	----------

Fonctionnement	5
Ouverture au public	5
Coordonnées	6
Le personnel, qualification, formation	6

Les indicateurs d'activité / L'occupation de l'établissement	8
---	----------

Impact de la pandémie de Covid 19	8
Les indicateurs de prix de revient	9
Description des contrats d'accueil régulier et occasionnel	10

L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique et l'accueil d'urgence	12
---	-----------

La participation financière des familles	13
---	-----------

Analyse de la qualité du service	16
---	-----------

Les soins à l'enfant et les actions pédagogiques	16
---	-----------

Les animations pédagogiques	16
Les activités pédagogiques innovantes	19
La restauration	19
Le jardin de la crèche	20
La démarche écoresponsable	20
Les actions de prévention et de promotion de la santé	21
Accompagnement à la parentalité	22
Le travail d'équipe	22
Aménagement de l'espace	23
Soins et hygiène	23
Le médecin de la crèche, l'accompagnement psychologique des équipes et par une psychomotricienne	23

Un aperçu de 2022	24
--------------------------	-----------

Qualité du service rendu, satisfaction des usagers	25
---	-----------

Égalité des usagers et continuité du service public	25
Qualité du service rendu : questionnaire de satisfaction	27
La participation et l'information des familles	28
Les partenariats	28
Sécurité des équipements et leur maintien en bon état d'utilisation	29
La communication	30
Perspectives 2022	31

Compte-rendu financier et données comptables	32
---	-----------

Conditions générales d'exploitation	32
--	-----------

Compte de résultat de l'exercice 2021 / comparaison 2020	33
---	-----------

État des amortissements économiques et investissements	34
---	-----------

Financement des investissements	35
--	-----------

Conclusion	36
-------------------	-----------

Annexes

- Annexe 1 :** Evolution en nombre et qualifications du personnel affecté au fonctionnement du service de la crèche Suzanne Crémieux
- Annexe 2 :** Nombre de journées de formation continue
- Annexe 3 :** Synthèse des indicateurs d'activité
- Annexe 4 :** Synthèse des prix de revient
- Annexe 5 :** Répartition des temps d'accueil régulier (% des différents contrats)
- Annexe 5bis :** Répartition des temps d'accueil régulier et occasionnel
- Annexe 6 :** Accueil des enfants porteurs de handicap, maladie chronique ou accueil d'urgence
- Annexe 7 :** Participation financière des familles : par regroupement
- Annexe 8 :** Détail et méthode de calcul des amortissements des investissements
- Annexe 9 :** Inventaire des biens reprise
- Annexe 9bis :** Inventaire des biens propres

Introduction

« Aider un enfant à grandir, c'est grandir soi-même. »

Isabelle Filliozat,

Psychothérapeute de la parentalité positive

L'année 2021 a présenté des phases de flux et de reflux de pandémie de Covid 19 et a eu pour conséquence, des impacts sanitaires et pédagogiques pour la crèche Suzanne Crémieux. En effet, ces effets de flux et reflux ont endigué la volonté de réaliser un travail davantage continu dans la crèche. Néanmoins, le socle du travail des équipes de Suzanne Crémieux a pu être préservé.

Les pages suivantes de ce compte-rendu technique et financier présentent le travail qui a été accompli en 2021, sur une période encore marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19.

Présentation de la structure



Fonctionnement

Depuis janvier 2008, l'établissement « multi-accueil Suzanne Crémieux » fonctionne via une convention de délégation de service public de la ville de Nîmes à Mutualité Française Grand Sud, organisme privé à but non lucratif, reconnu d'utilité publique.

La convention a été renouvelée par la ville de Nîmes du 28/01/2014 au 27/08/2022.

L'établissement « multi-accueil Suzanne Crémieux » veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou étant atteints d'une maladie chronique qu'il accueille. Il apporte son aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. C'est un lieu de vie pour les enfants.

Cet établissement fonctionne conformément :

- Aux dispositions du décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre II du Code de santé publique et de ses modifications éventuelles ;
- Au décret 2007-230 du 20 février 2007 et au décret n° 2010-613 du 7 juin 2010.
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, qui ont été nouvelles à partir de la circulaire de juin 2019

Le règlement de fonctionnement a été adopté par le conseil municipal du 7 novembre 2015. Depuis, il a évolué en 2019 suite à la nouvelle circulaire, néanmoins la PMI du Gard n'a pas fait de retour sur le document depuis 2015. Suite aux instructions de la CAF du Gard, c'est le règlement relatif à la PSU qui a pris le pas sur les évolutions tarifaires aux familles par rapport au règlement de fonctionnement.

Ouverture au public

L'établissement est ouvert de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

Depuis 2016 et avec un nouvel arrêté pris par le Conseil Départemental, N°2015 DIS 51 du 29/12/2015, la capacité d'accueil de l'établissement a été définie ainsi :

20 places de 7 h 30 à 8 h 30

60 places de 8 h 30 à 18h

30 places de 18 h à 19 h 30

Les enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours conformément au décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 et à l'article Art. R. 2324-27.

12 h amplitude horaire

Coordonnées

Crèche multi-accueil Suzanne Crémieux

68 rue de la Biche

30000 Nîmes

Tel : 04 66 28 80 31 - Fax : 04 66 29 78 47

e mail : crechecremieux@mfgs.fr

site internet : www.creche-cremieux.nimes.fr

site internet : www.mfgs.fr

Le personnel : nombre, qualifications, formation

Nombre et qualifications

En 2021 Mutualité Française Grand Sud emploie 23 collaborateurs à la crèche Suzanne Crémieux dont l'évolution en nombre et en qualification est mentionnée dans l'**annexe 1** de ce rapport.

43 % de l'équipe de 2008 est toujours présente (identique 2020).

Equipe de la crèche

1 éducateur de jeunes enfants, directeur

1 infirmière-puéricultrice, directrice adjointe

2 éducatrices de jeunes enfants

8 auxiliaires de puériculture

9 aides maternelles dont 2 à temps partiel

2 agents d'entretien.

Depuis de 2019, 20.25 collaborateurs sont dédiés au quotidien à l'encadrement des enfants. 50 % d'entre eux disposent d'une qualification supérieure, soit 10 % au-dessus du seuil précisé par l'article R 2324-42 du Code de la santé publique. En effet, le nombre d'aides maternelles a augmenté, ce qui a diminué la part des personnels diplômés.

Néanmoins, l'année 2021 a été très complexe pour maintenir le taux de personnel diplômé sur la crèche en auxiliaire de puériculture compte tenu d'un fort absentéisme dû notamment au Covid 19.

Conformément à la réglementation, les fonctions du directeur sont précisées dans le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que les modalités de continuité de la direction en son absence.

En 2021, Mutualité Française Grand Sud a informé la ville de Nîmes, service des crèches, des vacances de postes et recrutements suivants :

↳ 7 juin 2021

- Le passage à temps partiel en pré-retraite d'une auxiliaire de puériculture depuis avril 2021. Recherche d'une auxiliaire de puériculture à temps partiel puis à temps plein au départ de l'auxiliaire de puériculture au 31/12/21

- Le remplacement d'une aide maternelle en CDI en congé sans solde pour formation d'auxiliaire de puériculture par une aide maternelle, sur la durée de l'absence scolaire.



43 % des salariés
embauchés en 2008
présents en 2021

50 % de taux de diplômés
/encadrement enfants mis
à mal par épidémie
Covid 19



Information de la mairie
sur les vacances de poste
et recrutements

Impact de la pandémie de Covid 19

Fermeture établissement :

Confinement en France et de la fermeture administrative des établissements demandée par le Gouvernement du 6 avril au 26/04/21 et donc fermeture de Suzanne Crémieux sur cette période.

Fermeture d'une section des moyens de la crèche : en raison du suivi des procédures de l'ARS sur les cas de Covid d'enfants ou de professionnelles, une section de la crèche a été fermée du 08 au 14/12/21

Absentéisme enfants : cas Covid, cas contact....

Absentéisme fort des professionnelles : cas Covid, cas contact, écoles fermées pour cas Covid de leurs enfants ...

1783 heures pointées d'absences COVID chez les enfants

339 heures pointées pour changements des contrats des familles en lien avec le Covid

Mise à jour des protocoles sanitaires et des relations avec les familles : au total, 6 mises à jour de protocoles en 2021. Mutualité Française Grand Sud a essayé de ne pas faire des mises à jour intempestives, qui demandent une adaptabilité renforcée des directions, des professionnelles et des familles.

Cette année, comme en 2020, est une période qui reste une source de stress pour les familles, l'équipe et la direction.

Elle demande une adaptation permanente de toutes et tous et l'on peut se satisfaire de notre organisation, d'un soutien mutuel apporté entre les services supports et les services sur le terrain, ce qui permet de poursuivre le service rendu à la population.

Occupation de l'établissement

Les éléments d'activité concernant l'occupation de l'établissement ont été définis au paragraphe 2.3 de la convention de délégation de service public 2008/2022, tels que :

- **Capacité annuelle d'accueil de l'établissement en heures** = amplitude horaire quotidienne X nombre de jours de fonctionnement X nombre de places.
- **Heures réservées** = heures faisant l'objet d'un contrat d'accueil régulier et incluses dans le planning d'occupation.
- **Heures de présence effective** = heures de présence des enfants dans l'établissement (déduction faite de toutes les absences).

On distinguera :

- le nombre prévisionnel d'heures de présence effective : qui est le nombre d'heures de présence effective que le délégataire aura prévu avant le démarrage de l'établissement de crèche « multi accueil » ;
- le nombre réalisé d'heures de présence effective : qui est le nombre d'heures de présence effective que le délégataire comptabilisera chaque jour de fonctionnement de l'établissement de crèche « multi accueil »
- **Heures payées** = heures faisant l'objet d'un paiement dans le cadre d'un contrat (accueil régulier) ou non (accueil occasionnel, accueil d'urgence).

Les remboursements prévus dans le règlement intérieur sont déduits (par exemple absence pour maladie de l'enfant).



Avr. 2021 : nouveau confinement et fermeture

Fermetures partielles de section

6 mises à jour des protocoles sanitaires de la crèche en 2021

106 324 h annuelles de présence effective

69.3 % taux d'occupation sur les heures payées : impact Covid

74.2 % taux d'occupation sur les heures effectives : impact Covid

213 jours d'ouverture : impact Covid



139 enfants fréquentant la crèche en 2021
(148 en 2020)



2.3 enfants par place d'accueil à l'année

Prix de revient présence effective en 2021-2020 :
en augmentation car heures effectives supérieures : **impact Covid**

- **Heures d'absences** = total des heures d'absence des heures d'enfants payées ou non (maladie, convenance personnelle de la famille ou autre motif).
- **Taux d'occupation sur la base annuelle des heures réservées** = $\frac{\text{heures réservées}}{\text{capacité d'accueil de l'établissement en heures}}$.
- **Taux d'occupation sur la base annuelle des heures payées** = $\frac{\text{heures payées}}{\text{capacité d'accueil de l'établissement en heures}}$.
- **Taux d'occupation sur la base annuelle des présents** = $\frac{\text{heures de présence effective}}{\text{capacité d'accueil de l'établissement en heures}}$.

La synthèse des indicateurs d'activité est donnée en annexe 3 de ce rapport.

Une tendance s'accroît depuis 2020, d'être sur des contrats plus proches (heures contractualisées) des besoins des familles, afin de tendre à un moindre écart entre les heures facturées par rapport aux heures réelles.

En 2021, le taux d'occupation des heures réelles est de **69.3 %** ou 79.28 % en horaires modulés (66.2 % en 2020 73.9 % en 2019) sans modulation. Celui des heures payées est de 74,2 % ou 84.80 % en horaires modulés (70 %, en 2020).

La crèche Suzanne Crémieux a été ouverte 213 jours seulement en 2021, au lieu de 225 ou 226 habituellement. Ceci est à rapprocher des périodes de fermeture de l'établissement et des contraintes d'accueil en termes de nombre d'enfants.

139 enfants ont fréquenté la crèche Suzanne Crémieux en 2021 (148 en 2020 et 151 en 2019).

Les indicateurs de prix de revient

En 2021, le prix de revient horaire est calculé de la même façon que la CAF à partir de l'ensemble des charges, divisé par le nombre d'heures annuelles de fréquentation. Il se calcule de deux façons : sur les heures de présence effective ou sur les heures payées par les parents.

Année 2021 – Multi-accueil Suzanne Crémieux Comparaison avec l'année 2020		
Prix de revient horaire - prix de revient d'un repas (journée alimentaire)		
	2020	2021
Nombre de places	60	60
Amplitude horaire quotidienne	12	12
Nombre de jours de fonctionnement	185,00	213,00
Capacité annuelle de l'établissement, sans modulation horaire	133 200	153 360
Nombre d'heures de présence effective	88 239,00	106 324,50
Nombre d'heures facturées et payées	93 209,00	113 730,17
Total des charges	996 731 €	1 090 342 €
Prix de revient horaire/heures de présence effective	11,30 €	10,25 €
Prix de revient horaire/heures de présence payées	10,69 €	9,59 €
Total des charges aliments et coûts de fabrication	73 625 €	86 670 €
Prix de revient "journée alimentaire" : déjeuner + goûter + soupe	6,63 €	6,78 €
dont part des denrées alimentaires	2,65 €	2,71 €



6.78 € le coût de la journée alimentaire (déjeuner, goûter, soupe) dont 2.71 € de denrées

Toujours répondre aux besoins évolutifs des parents : de l'inscription à la signature du contrat d'accueil

Le prix de revient 2021 contient l'ensemble des charges pour être en conformité avec le calcul fait par la CAF. Il est inférieur à celui de 2020 car l'ensemble des charges est divisé par moins d'heures effectives qu'en 2021.

Le prix de revient alimentaire est calculé sur la base d'une journée type qui comprend trois repas : midi, goûter, soupe le soir.

Il présente la part des denrées alimentaires et celle du coût de revient global, tout en englobant le coût de fabrication.

Le tableau de l'annexe 4, repris ci-dessus, présente le prix de revient de la structure ainsi que celui d'une journée alimentaire.

Il y a une augmentation du coût de la journée alimentaire en raison de charges fixes payées et non divisée par un volume de repas suffisants.

Description des contrats d'accueil régulier et occasionnel

Temps d'accueil régulier

Comme il a été expliqué dans chacun de ses rapports, Mutualité Française Grand Sud a pu constater que les besoins des parents étaient très évolutifs, entre le moment de l'inscription en crèche et l'engagement pris à la signature du contrat d'accueil régulier. La réponse aux besoins des parents nécessite donc d'être souple et ajustable.

Avec l'avenant N° 2 à la convention de délégation de service public du 20 avril 2016, le taux horaire considéré comme temps plein et temps partiel a évolué : il est passé à 35 h en 2016 au lieu de 40 h.

Il s'avère que chaque année, la demande initiale des parents indiquée en commission d'admission et celle réalisée au moment du contrat d'accueil est très fluctuante.

Les données ci-dessous, et présentées en **annexe 5**, comprennent la répartition des contrats d'accueil régulier sur la base des heures réservées et non celles facturées ou payées. Elles seront ensuite présentées pour la répartition entre les contrats d'accueil régulier et occasionnel.

Depuis 2018, le changement de logiciel de Noé vers Inoé, a permis un traitement automatisé des temps de garde moyens réservés hebdomadaire pour chaque contrat.



**Modalités de calcul 2021
comme 2020 suite
changement logiciel en
2018**

Contrats réguliers Crèche Suzanne Crémieux 2021

LES HEURES RÉSERVEES

Données source :

Liste des inscriptions 221 contrats régulier au prévisionnel

Mode de calcul :

Nombre d'heures annuelles réservées
= nombre d'heures hebdomadaires réservées/forfait

		objectif	2021					
			34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	57,5%	52,3%	47,1%	44,8%	39,1%	38,5%
	Temps partiel	55%	42,5%	47,7%	52,9%	55,2%	60,9%	61,5%
		objectif	2020					
			34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	48,3%	45,3%	42,8%	39,3%	36,8%	30,8%
	Temps partiel	55%	51,7%	54,7%	57,2%	60,7%	63,2%	69,2%
		objectif	2019					
			34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	44,9%	43,9%	40,0%	36,0%	29,4%	29,4%
	Temps partiel	55%	55,1%	56,1%	60,3%	64,0%	70,6%	70,6%
		objectif	2018					
			34H	35H	36H	37H	38H	39H
en %	Temps plein	45%	46,1%	44,7%	38,2%	36,4%	33,6%	32,3%
	Temps partiel	55%	53,9%	55,3%	61,8%	63,6%	66,4%	67,7%
		objectif	2017					
			34H	35H	36H	37H	38H	39H
en H	Temps plein		65 213	61 412	61 412	61 412	61 412	57 811
	Temps partiel		60 813	62 759	63 057	62 457	61 873	65 474
en %	Temps plein	45%	51,7%	49,5%	49,3%	50,0%	49,8%	46,9%
	Temps partiel	55%	48,3%	50,5%	50,7%	50,0%	50,2%	53,1%

Ce tableau présente les mêmes données depuis plusieurs années.

Mutualité Française Grand Sud cherche toujours à gérer la crèche Suzanne Crémieux au plus près des besoins des parents, tout en respectant les principes règlementaires de la délégation de service public.

Temps d'accueil régulier et occasionnel

La crèche Suzanne Crémieux offre aussi une réponse à l'accueil occasionnel.

4 places sont réservées à cet accueil dans la délégation de service public, sachant que l'agrément délivré par le président du conseil départemental ne nécessite plus de répartir le nombre de places entre les accueils régulier et occasionnels.

Les modalités de ce dernier sont présentées dans le règlement de fonctionnement : il s'agit d'un accueil qui n'est pas renouvelé de façon prévisionnelle. Cela peut concerner les vacances scolaires, la sociabilisation d'un enfant gardé par ses parents, des heures atypiques du matin ou du soir.

L'annexe 5 bis présente la répartition des heures annuelles pour les temps d'accueils régulier et occasionnel.

Sur la base des heures réalisées, l'accueil occasionnel a représenté 4.4 % des heures totales réalisées et l'accueil régulier, 95.6 % des accueils. La proportion entre accueils réguliers et occasionnels a évolué en 2021, en lien avec les restrictions sanitaires Covid qui ont fait évoluer les besoins des familles et transformé des contrats réguliers en occasionnels.



95.6 % d'accueil régulier

4.4 % d'accueil occasionnel

Impact Covid

Année 2021 – Multi-accueil Suzanne Crémieux / comparaison année 2020		
Typologie des fréquentations : réguliers / occasionnels		
	2020	2021
Nombre de places	60,00	60,00
Amplitude horaire quotidienne	12,00	12,00
Nombre de jours de fonctionnement	185,00	213,00
Capacité annuelle de l'établissement, sans modulation horaire	133 200,00	153 360,00
Nombre d'heures réservées en contrat d'accueil régulier payées	90 315,75	108 760,17
Nombre d'heures pour les occasionnels payées	3 385,50	4 960,00
% des contrats réguliers	96,9%	95,6%
% des contrats occasionnels	3,6%	4,4%
Nombre d'heures réservées en contrat d'accueil régulier réalisées	85 512,00	101 822
Nombre d'heures pour les occasionnels réalisées	2 726,50	4 502,50
% des contrats réguliers	96,9%	95,8%
% des contrats occasionnels	3,1%	4,2%

L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique et l'accueil d'urgence

3 enfants présentant un handicap



Nombre d'heures d'enfants porteurs de handicap : en augmentation en 2021

3011 heures de présence : 2000 h de + qu'en 2020

Handicap, maladie chronique

Les structures mutualistes accueillent tous les jours en France des enfants atteints de handicap, d'une maladie chronique ou des enfants en difficulté.

Très attentive à la question du handicap, l'équipe pédagogique de Mutualité Française Grand Sud est pleinement investie et formée pour que la crèche Suzanne Crémieux offre un accueil aussi bien à des enfants valides, qu'à des enfants porteurs de handicaps, à besoins spécifiques ou ayant des maladies chroniques.

En 2021, trois enfants porteurs de handicap ont été accueillis, avec une présence importante pour l'un et un total de 3011 h.

Convention avec le CHU de Nîmes

En 2021, la poursuite de la mise en œuvre de la convention entre Mutualité Française Gard et le CHU avec l'EMPPE (l'Equipe mobile périnatalité petite enfance) a été limitée, sans relation de suivi.

Partenariat avec le CAMPS

Un enfant adressé par le CAMPS au sein d'une fratrie : rencontre avec la famille en premier lieu, dans un parcours classique proposé par la crèche, puis le CAMPS a décrit la problématique. La crèche apprend à connaître l'enfant et émet des observations. CAMPS revient vers la crèche pour alimenter son rapport.

Rappelons que la crèche est un lieu de détection de problématiques : elle alerte pour certains enfants, sur des retards de langage par exemple. Elle explore les

scénarios : est-ce lié au port des masques. La crèche fait des propositions aux enfants et leur pose des questions : ceci afin d'orienter les parents vers un médecin pour savoir si la cause est mécanique ou s'il y a un réel trouble du langage.

Enfin, si la crèche détecte une problématique, il appartient aux parents de poursuivre ou non le chemin vers un besoin spécifique. Par exemple, en 2021, un enfant avait un retard de marche et les parents n'ont pas sollicité la MPDH pour cela.

Accueil d'urgence

La notion d'accueil d'urgence est inscrite dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

En 2021, aucun accueil d'urgence n'a été mis en place.

Le nombre d'heures de présence effective d'enfants atteints d'un handicap, ou d'une maladie chronique, ainsi que ceux accueillis en urgence est présenté dans l'annexe 6 du présent rapport.

La participation financière des familles

Le détail des participations

Rappel que les tarifs des parents évoluent à la hausse chaque année suite à la circulaire du 5 juin 2019.

La participation financière des familles, par tranches de 0.50 cts est présentée dans **l'annexe 7** du présent rapport.

Elle tient compte de deux régimes différents : régime général (CAF) et MSA.

Pour l'année 2021, pour les 0-6 ans :

- 97.84 % des familles relèvent du régime général (96.13 % en 2020)
- 2.16 % des familles relèvent du régime de la MSA (3.87 % en 2020).

Ainsi, la moyenne des tarifs payés par les parents en **2021** s'élève à **1.68 € de l'heure**, pour 1.72 € en 2020

Cette moyenne sur plusieurs années est le reflet d'une vraie mixité sociale à la crèche Suzanne Crémieux.

Il faut retenir que **13 % des familles paient moins de 0.50 €** de l'heure contre 10 % en 2020.

29 % des familles ont une participation familiale inférieure à 1 € par rapport à 2020 (25 %)

Circulaire du 5 juin 2019 de la CNAF

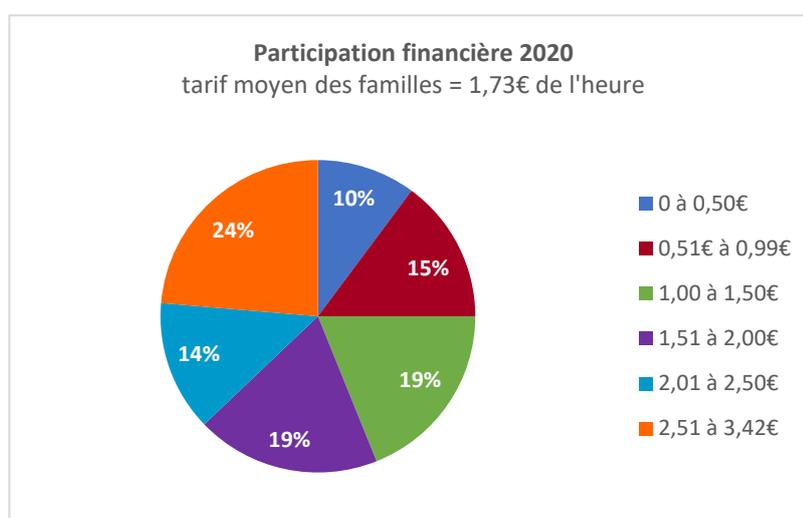
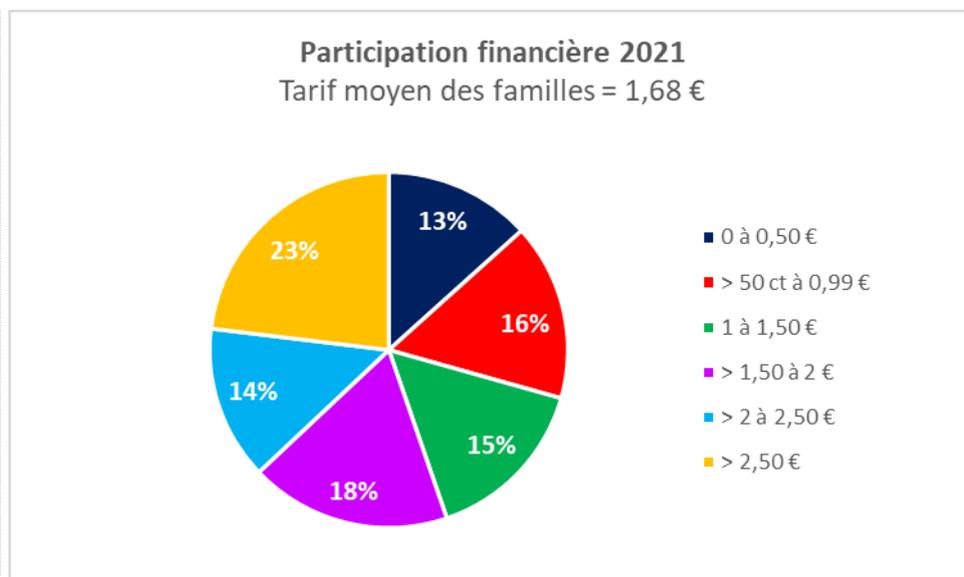


13 % des familles paient **moins de 0.50 €** de l'heure d'accueil

Moyenne des tarifs des parents :
1.68 € de l'heure d'accueil

29 %, la participation familiale inférieure à 1 €

23 % des familles paient + de 2.50 € de l'heure d'accueil



L'augmentation régulière des tarifs des parents ainsi que du plafond, suite à la circulaire de 2019, fait varier à la hausse les tarifs des parents.

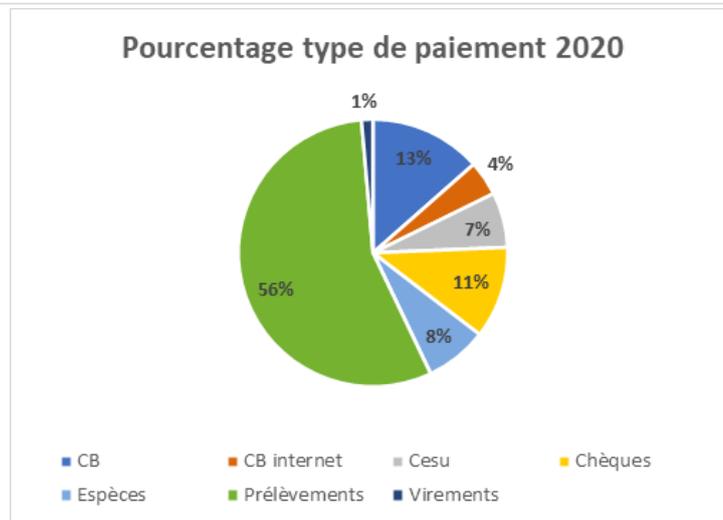
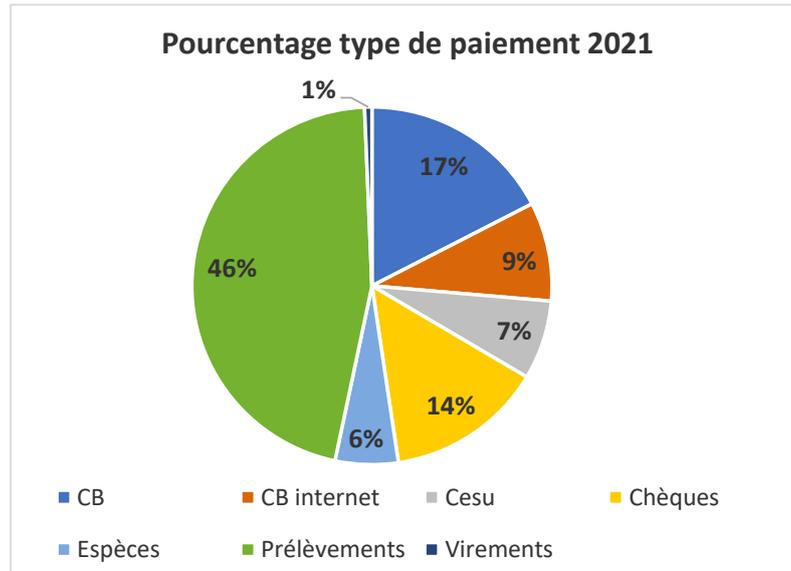
La gestion de l'encaissement des familles a été du ressort de l'équipe de la crèche, sur le site de Suzanne Crémieux. Un affichage mensuel, sur les portes d'entrée de l'établissement ou des sections, rappelait aux parents le moment pour venir régler leur facture, soit avant le 10 du mois.

Les règlements acceptés ont été les espèces, les chèques, le CB et les chèques CESU ainsi que les prélèvements et virement. En 2021, On note une nette progression des CB et CB par internet. Le prélèvement reste majoritaire.



Les pourcentages évoluent avec + de paiement en CB

Paiement des factures en ligne : progression



Suivi des impayés par le service « comptables » de Mutualité Française-Gard

Pour la **gestion des impayés**, Mutualité Française Grand Sud suit la procédure mise en place en 2008. Ainsi, la direction adresse deux courriers de relance à la famille concernée par un impayé. Si ces deux courriers, ainsi que les échanges de vive voix avec les parents n'aboutissent pas au paiement de la dette, le dossier est transmis au service comptable de Mutualité Française Grand Sud, à son siège social.

En 2020, comme en 2019, le taux de recouvrement est toujours aussi performant, puisque sur un **ensemble de 161 420,06€ payés par** la totalité des parents, il y a **119 € d'impayés**.



0,07 % d'impayés en 2020



**Poursuivre
l'accompagnement des
familles et enfants : impact
Covid**

L'année 2021, le contexte de pandémie de la Covid 19, a renforcé la crèche Suzanne Crémieux dans son accompagnement des familles et l'attention portée à leur bien-être dans l'établissement, tant pour les enfants que pour les parents. Les professionnelles de la crèche ont aussi nécessité un fort accompagnement dans ces temps nécessitant une forte adaptation.

Comme dans le précédent rapport, la première partie de cette « analyse de la qualité du service » aborde plus particulièrement l'attention apportée à l'enfant fréquentant la crèche Suzanne Crémieux sur un nombre varié d'axes.

La seconde partie s'attache à présenter toutes les mesures et actions réalisées par Mutualité Française Grand Sud pour une « meilleure satisfaction et bien-être » des familles et de leurs enfants.

Les soins à l'enfant et les actions pédagogiques

Les animations pédagogiques

Au sein des différentes sections, sur les activités pédagogiques régulières réalisées par les collaborateurs de Mutualité Française Grand Sud dans la crèche, on peut noter :

- Ateliers poterie : avec de l'argile (début d'année) jusqu'en mars
- Arts plastiques : colorier la section
- Atelier langage pour comprendre l'histoire de ce monde : diaposkamishibai, boîte à surprise, marionnettes...
- Ateliers cuisine et pâtisserie, pour toutes les sections
- Ateliers d'éveil sensoriel : pâte à sel, pâte à modeler, graine, manipulation, tapis sensoriel...
- Ateliers sonores, découverte des sons et musique
- Activités peinture et chanson dans toutes les sections
- Fêtes des anniversaires des enfants
- Le comptoir des jeux
- Sortie en poussette double ou en écharpe portée dans le quartier de la crèche
- Jeux d'eau dans la pataugeoire
- Potager pour tous les enfants, toutes sections confondues
- Déjeuner dans le jardin aux beaux jours pour les Moussaillons et les Mousses à l'étage sur table de pique-nique
- Fêtes des parents toutes sections, limitée en temps Covid.

Pour les activités **régulières proposées par des intervenants extérieurs** :

- Intervention d'une psychomotricienne en atelier auprès des enfants et des professionnelles (1 fois par mois)
- Atelier contes et histoires avec Teddie à partir de septembre 2021
- Retour des Ateliers Qi Gong, 1 fois par semaine, étendus à deux sections
- Poursuite de l'activité d'éveil musical, une fois par semaine, de septembre à décembre



**Toujours Atelier poterie
par les enfants**



**Activité potager pour tous les
enfants**



Retour du Qi Gong pour les enfants



Sortie au Periscope- Nîmes

Garden Party le 2 juillet 2021 : retour sur une année complexe

- Lecture hebdomadaire avec le club des « Papis et Mamies » de l'association Lire et Faire lire, pour toutes les sections : **impossibilité de réaliser cette activité en temps Covid.**

Au cours de l'année, les équipes pédagogiques ont mis en place des animations plus spécifiques :

- Janvier : galette des Rois
- Sortie à la SMAC Paloma : spectacle pour enfants
- Sortie, retour au théâtre du Periscope
- Sortie à la Combe des Bourguignon (Marguerittes) : prêt du bus du Foyer de l'enfance : 6 enfants des sections des grands et des moyens
- Sorties mensuelles à la bibliothèque de Serres Cavalier : un vendredi matin par mois : **impossibilité de réaliser cette activité en temps Covid.**
- Bodega de la Biche pour toute la crèche
- La fête de la musique à la crèche Suzanne Crémieux : **impossibilité de réaliser cette activité en temps Covid.**
- Fête de la crèche « Garden Party de Crémieux le 2 juillet : expos photos des enfants, des peintures ; les familles présentes au complet.





Semaine du goût

Spectacle de Noël pour les enfants

Impact Covid : pas de fête de Noël habituelle /risque pandémie maximal



L'observation : suite de la formation avec Anne Marie Fontaine



Self-service repas :
Toute l'année



Portage des bébés en écharpe continue

Menus : 4 tranches d'âges



Plus de légumineuses

- Semaine du goût (partenariat avec Ansamble pour les repas) en octobre
- Spectacle de Noël pour les enfants le 7 décembre : « Chapeau d'étoile » passé au Festimômes / Périscope : histoires pour très jeunes enfants, boîtes à chapeaux
- Fête de Noël de la crèche initialement prévue le 13 décembre, annulée en contexte Covid avec une section fermée pour cause de pandémie.

Les activités pédagogiques innovantes

Dans son projet de renouvellement de délégation de service public, Mutualité Française Grand Sud a proposé des actions pédagogiques innovantes. Elles ont été poursuivies en 2021 :

L'observation : L'observation-projet" est un approfondissement professionnel de la démarche d'observation spontanée individuelle, une méthode de travail ouverte, qui permet à chaque équipe, en partant de ses propres questions, d'aller jusqu'au bout de son questionnement et de trouver des points d'appui pour sa réflexion". Fontaine, A-M

Motricité libre : la motricité libre est pleinement rentrée à la crèche Suzanne Crémieux chez les bébés. On enlève les transats, on favorise la mobilité libre chez l'enfant avec le coussin d'allaitement. L'espace bébés est encore plus ouvert. Chez les moyens, la mise en place d'équipements comme le mur d'escalade ou les draisiennes permet de poursuivre cet apprentissage de l'équilibre pour l'enfant et ce, en toute sécurité.

Salle sensorielle : équipements de la salle avec des objets permettant de développer les sens des enfants de type Snoezelen.

Le comptoir des jeux : le comptoir des jeux est désormais hebdomadaire. Les enfants utilisent un plateau sur lequel ils posent des jouets, les apportent à une table, jouent avec, puis les reposent sur le plateau et les rangent dans les bacs mis à disposition.

Le self-service pour les repas des enfants : le self-service est toujours systématisé au moment des repas des enfants. Il est proposé à la section des grands. Il est aussi proposé en pique-nique dans le jardin aux beaux jours.

Le portage des bébés : organisé dans la section des bébés, il est complètement ritualisé et mis en place systématiquement

La restauration

L'offre de Mutualité Française Grand Sud, dans la délégation de service public, proposait une évolution significative sur son volet restauration en perfectionnant le cahier des charges de la délégation de service public.

Poursuite des applications de la délégation de service public mises en place en 2015 et une évolution depuis 2019 :

Menus répondant aux critères du GEMRCN et évoluant en **4 tranches d'âge** au lieu de 3 jusque-là.



**Produits biologiques :
20 % d'une journée
alimentaire**



Bac potager

**Limitation sur produits
entretiens naturels en
temps Covid +**

Introduction d'un **menu alternatif avec des protéines végétales et davantage de légumineuses.**

Menus avec l'introduction des denrées biologiques pour 20 % : chaque jour pour chaque tranche d'âge, un produit biologique en fruits, légumes ou fromages. Un petit pictogramme vient indiquer sur le menu, le produit biologique du jour.

L'approvisionnement des produits en circuits courts : 80 % des viandes (nées, élevées et abattues en France), 80 % de fruits et légumes de proximité (hors banane, agrumes, ananas) avec des producteurs locaux et bio.

Une production des repas des enfants réalisée sur place avec **90 % de produits non transformés.**

Le recours à des poissons issus **de la pêche raisonnable** et équitable.

Des animations à thèmes : semaine du goût, ronde des saveurs autour du thème « Fêtes » : une fois par mois, un repas en lien avec les fêtes très connues.

Une fois par an, une réunion est organisée avec Ansamble pour faire échanger sur l'année et voir s'il y a des évolutions à mener dans la diététique des enfants.

Le jardin de la crèche

Le jardin de la crèche est le lieu fédérateur de tous les enfants et parents et notamment au moment des temps forts de fin d'année de la crèche en juin et juillet.

Le jardin est de plus en plus ouvert à tous les âges et il est un lieu d'exploration important pour les enfants, qui se fait en particulier à l'ombre des arbres en saison chaude.

C'est un lieu d'exploration pour la motricité, la découverte des matières, de la sensorialité pour les enfants qui sont pieds-nus dans le jardin.

Depuis 2019, la crèche bénéficie d'un véritable potager avec des aménagements spécifiques réalisés pour les enfants.

La démarche écoresponsable

La démarche écoresponsable de la crèche Suzanne Crémieux est toujours aussi active.

Plusieurs axes sont pris en considération depuis 4 ans :

☺ Hygiène et bien être de l'enfant

Lingettes lavables pour les enfants 100 % coton bio

Savon naturel fait maison

Qualité de l'air intérieur A.

☺ Activités

Activités proposées aux enfants en relation avec la nature : Jardin potager, compost

...

Fabrication d'objets par les enfants en matériaux de récupération

Plus grande proportion de jeux en bois

Remplacement des jeux avec piles par des jeux sans piles et en bois préférablement

Partage des jeux entre les sections

Arts plastiques avec des matières naturelles.



EcoCup : verres réutilisables en plastique

Lavabo et robinet : entrée crèche



Familles : moins d'impression

😊 Alimentation

Repas avec un produit BIO par jour

Menus variés : plus de légumineuses

Produits frais consommés et cuisinés

Produits locaux de saison

Qualité gustative des produits

Augmentation des contenants collectifs plutôt que des portions individuelles de compote ou de fromage

Vaisselle en verre : plus de gobelets plastiques chez les bébés mais verres en verre

Utilisation de verres « EcoCup » pour les fêtes et les événements : réutilisables par les enfants et les familles **(nouveau)**

Arrêt de la fontaine à eau : installation d'un robinet dans l'entrée **(nouveau)**.

😊 Entretien de la crèche

Utilisation de produits les plus simples possibles, sans toxines volatiles nuisibles (savon noir et vinaigre) : **limitation en temps Covid, utilisation produits virucides normés**

Fabrication maison des produits d'entretien (lessive, savon pour les mains)

Utilisation d'une autolaveuse pour l'ensemble des sections de la crèche : plus efficace, plus rapide, pas ou peu de produits car effet mécanique rotatif

Réflexion sur l'emploi des produits en moindre quantité

Achats autotests pour analyses microbiologiques.

😊 Gestion et réduction des déchets

Réduire, réutiliser, recycler, réparer

Tri sélectif des déchets par les enfants et compost à la crèche

Diminution des jeux sonores et à piles

Réducteur d'eau aux robinets

Récupération des pochettes plastiques avant archivage des dossiers **(nouveau)**

Recours aux transports doux : à pied, en vélo

Affichage limité pour éviter la consommation de papier **(nouveau)**

Familles : Transmission par mail des informations aux parents, transmission des factures par mail ; limitation des impressions **(nouveau)**

Réutilisation d'anciennes serviettes de toilettes pour en faire des gants de toilettes de taille enfants (pour se débarbouiller tout seul après les repas !).

😊 Espaces verts

Création d'un potager avec des nouveaux bacs : de plus en plus fourni

Déplacements des végétaux et des arbres du côté des barrières rue Hoche

Pin parasol coupé, donnant sur la rue de la Biche.

Les actions de prévention et de promotion de la santé

Les actions de prévention, d'éducation et de promotion à la santé sont parmi les axes majeurs des services spécifiques que Mutualité Française Grand Sud souhaite apporter dans sa gestion de la crèche Suzanne Crémieux.

En 2021, les règles sanitaires limitant la propagation de virus au sein de l'établissement ont continué à empêcher la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé sur le site de la crèche, comme les années précédentes.



Web conférence : Les enfants face aux écrans

1.23 Sommeil



Toujours réflexologie plantaire : en individuel

Adaptation du programme en lien avec prévention Covid

Fort investissement et difficultés de recrutement des diplômées

Impact Covid

Les parents n'ont pas invités à séjourner dans la crèche pour y participer dans ces périodes.

Toutefois, des actions de prévention « en ligne » ont été proposées aux parents en lien avec la Mutualité Française Occitanie.

« Les enfants face aux écrans » par la Docteur Lise Barthélémy :

Web-conférence « 1, 2, 3... Sommeil ! » avec le Dr Arnault Pfersdorff, pédiatre dans l'émission télévisée « Les Maternelles »

Séance de sophrologie en visio.

Accompagnement à la parentalité

C'est un axe fort développé dans la délégation de service public depuis 2014, celui du soutien à la parentalité.

Le projet intitulé dans la délégation de service public « De parents à parents » s'est poursuivi en 2021 sur le principe de créer un réseau d'activités et d'animation à destination des parents de la crèche, en privilégiant **leur bien-être et les relations entre eux**. Ce projet s'est désormais appelé « Un temps pour soi », il s'est adapté aux règles sanitaires liées à la Covid.

Ainsi, il a été mis en place :

Le kiosque d'informations sur les activités professionnelles des parents de la crèche destinées aux autres parents de la crèche : de grands panneaux d'information sont spécialement réservés aux parents dans le hall d'accueil pour qu'ils puissent ensuite profiter de ce réseau de compétences et de solidarité. Ils peuvent ainsi y déposer des affichettes, des brochures ...

Ce panneau continue à vivre à son rythme.

Les ateliers bien-être :

Une initiation à la **réflexologie plantaire** a été proposée aux parents au mois d'octobre puisque c'est une action individuelle qui pouvait être organisée dans des conditions sanitaires strictes.

Reprise des **cours de Pilates** de septembre à décembre : 10 parents, papas et mamans !

Temps d'échange avec la psychologue : la possibilité est donnée aux parents de prendre rendez-vous avec la psychologue de la crèche pour un entretien gratuit visant à aider au dénouement de situations difficiles. Ouverture de cette disponibilité à un plus grand nombre de parents qui ont saisi cette opportunité, en lien avec la situation de stress induite par le Covid.

Le travail d'équipe

L'organisation du travail de l'équipe a été maintenue en 2021, en tenant compte des différents congés maternité, parentaux ou des retours à temps partiel des salariés en CDI, ceci impliquant l'arrivée de nouveaux collaborateurs pour les remplacer.

La crise Covid a encore demandé un fort investissement de tous les professionnels de la crèche pour maintenir la qualité d'accueil et a nécessité de faire preuve de capacités d'adaptation rapides.

La direction de la crèche a veillé à limiter les changements d'organisation pour diminuer l'impact de la crise sur le fonctionnement de la crèche.

Aménagement de l'espace

En cours d'année, les espaces évoluent. En 2021, une nouvelle structure de psychomotricité a été proposée dans la section des moyens.



De plus, des maisonnettes en bois ont été installées dans la section des grands.



lavage des mains



Et toujours : une psychomotricienne

Soins et hygiène

Les soins et l'hygiène à la crèche sont suivis par l'infirmière puéricultrice, directrice adjointe de la crèche. Elle est très attentive à la prise en compte par le personnel de l'importance du lavage des mains qui sont source de propagation de nombreuses maladies. Elle forme en interne les agents d'entretien à l'importance d'un nettoyage dans le respect des protocoles pour éviter la propagation des microbes.

La crise Covid a imposé de disposer de produits virucides chimiques.

Le lavage des mains a été demandé systématiquement pour tout adulte rentrant dans la crèche : parents, fournisseurs ...

Le port du masque a été récurrent une grande partie de l'année 2021 à l'intérieur et a été enlevé à l'extérieur en été.

Le médecin de la crèche pour l'accompagnement psychologique des équipes et interventions d'un psychomotricien

Le médecin rattaché à la crèche Suzanne Crémieux n'a pas changé en 2019, il s'agit toujours du Dr CONTAL-VERNET, médecin pédiatre. Il a continué la mise à jour des protocoles médicaux de l'établissement et il est aussi intervenu auprès des enfants de moins de 4 mois nécessitant une attention particulière, en présence des parents.

Mutualité Française Grand Sud a poursuivi en 2021 l'accompagnement apporté par un intervenant extérieur, un psychologue, pour permettre la régulation des pratiques des équipes, une dizaine de fois dans l'année.

Comme en 2019 venue régulière **d'une psychomotricienne**. Elle vient dans la section des bébés et des moyens, pour accompagner les équipes dans leurs observations et questionnements autour du développement de l'enfant.

Un aperçu de 2022

Les actions et animations se poursuivent dans le cadre du projet pédagogique 2020-2021- et des grands axes innovants de la délégation de service public.

Pédagogie et innovations

- L'observation en mode projet, des enfants
- La motricité libre, le portage des bébés
- Le comptoir des jeux et self-services
- Qi Gong pour les enfants
- Revoir tous les ateliers de bien être vers les parents
- Spectacle extérieur ; retour aux spectacles de Paloma
- La Garden Party le 2 juillet en fin de journée
- 24 juin fête musique : aller-retour avec enfants pour écouter de la musique en extérieur
- Poursuite de l'intervention d'une psychomotricienne
- Jardin de la crèche : les enfants ont ramené chez eux des plants ayant poussé à la crèche (plants initialement donnés par un parent)

Accompagnement parentalité

- Poursuite d'animations innovantes pour le bien être des parents : Qi Gong, renforcement musculaire, réflexologie plantaire, Pilates

Démarche écoresponsable

- Poursuite de l'entretien bio à la crèche
- Achats de vaisselle, matériels, recyclage
- Gestion de l'eau
- Gestion des impressions papier pour les diminuer.

Gestion de la crise Covid 19

En 2022, les 4 premiers mois de l'année ont été intenses en raison de la pandémie de Covid 19. La crèche Suzanne Crémieux a dû fermer à deux reprises, une section pour éviter la propagation du virus.

Les protocoles ont été mis à jour en mars 2022. Le port du masque a été arrêté en mai 2022.

Les familles, les enfants et les professionnelles continuent à « vivre avec le Covid » tout en ayant pour certains, de grandes difficultés à surmonter ces flux et reflux de temps « dits » classiques et d'autres contraintes par le virus et leurs corollaires (protocoles, masques) ...

Égalité des usagers et continuité du service public

Interruption du service par voie réglementaire : confinement Covid avril 2021 et en raison recommandations ARS

213 jours d'ouverture

Continuité du service public

Aucune interruption volontaire du service public à l'usager n'a eu lieu en 2021. L'interruption du service a eu lieu en 2021, par voie réglementaire en lien avec le confinement lié à la pandémie de Covid. Dans ces circonstances, la crèche a été fermée du 6 au 23 avril 2021 inclus. Elle a réouvert le 26 avril 2021 avec l'ensemble des enfants. Ainsi, la crèche a été ouverte 213 jours, soit environ 22 jours de moins qu'une année habituelle.

Les périodes de fermeture et d'ouverture ont été soumises pour concertation à la mairie. Elle a ouvert du 4 janvier 2021 au 6 avril puis du 26 avril au 23 juillet. En effet, pour faciliter aux parents la rentrée à la crèche et souvent aussi à la maternelle pour un autre enfant de la famille, la crèche a rouvert le 23 août 2021. Elle a ensuite été fermée du 23 décembre au soir au 31 décembre 2021. La journée pédagogique s'est tenue le 3 novembre 2021.

Egalité des usagers

Le traitement avec égalité des usagers de la crèche Suzanne Crémieux est d'abord réalisé au travers de l'application du règlement de fonctionnement, et du Règlement relatif à la PSU dont une attestation de lecture est signée par les parents après qu'ils en aient pris connaissance lors de la signature du contrat d'accueil.

Deux règlements à faire signer aux familles : Fonctionnement et relatif à la PSU

Le règlement de fonctionnement et le règlement relatif à la PSU

Comme il est expliqué dans ce rapport le règlement de fonctionnement de la crèche Suzanne Crémieux a évolué depuis la circulaire 2019 de la CAF. Désormais, dans le Gard, deux documents sont obligatoirement signés et pris en compte par les parents : le règlement de fonctionnement et le Règlement relatif à la PSU. Le Règlement relatif à la PSU a pris en compte les évolutions tarifaires demandées par la CAF ainsi que les modalités de facturation des parents. Un avenant a changé le contrat régulier des familles qui n'est plus lissé sur l'année mais varie selon les mois.

La préinscription des familles

La préinscription des familles s'est poursuivie en 2021 et peut se faire soit :

- En consultant le site Internet de la crèche ou celui de Mutualité Française Grand Sud ou de la ville de Nîmes pour télécharger le formulaire et le retourner à la crèche ou à la ville de Nîmes : fortes demandes.
- En se présentant à la crèche, tous les jours de préférence entre 9h et 17h pour rencontrer la direction de l'établissement lors d'un entretien personnalisé, permettant d'expliquer son besoin d'accueil de façon plus complète.

Lors de cette préinscription, une information complète sur l'ensemble des structures petite enfance de la ville et des Relais assistantes maternelles est donnée aux parents afin qu'ils puissent aussi être aidés dans leur recherche de garde. Toutes ces informations sont ensuite recueillies dans le logiciel de gestion

de l'établissement multi-accueil : INoé de la société Aiga. Ce recueil de besoins est la base de l'activité de la crèche Suzanne Crémieux : elle permet d'ajuster la fréquentation de l'établissement pour atteindre les taux d'occupation stipulés dans la délégation de service public.

La crèche a reçu 133 demandes d'admission entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 (idem en 2020) et aussi 8 dossiers annulés car pris dans autres crèches parmi ces demandes et 48 nouvelles accordées par la commission de mars 2021.



**133 demandes souhaitées
d'admission en 2020**

Les règles d'attribution des places d'accueil régulier

L'activité a été réalisée à partir des critères d'admission définis dans le règlement de fonctionnement. Ce dernier fait état :

- du critère de résidence dans la commune de Nîmes, comme accueil en priorité,
- d'un accueil prioritaire également pour les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique
- des fratries,
- de l'attribution des places pour les enfants en contrat régulier qui est soumise à la coordination entre la direction et une commission d'admission municipale. Elle se fait dans le respect d'une proportion de 55 % des heures annuelles réservées pour les contrats de moins de 35 h.

La commission municipale du 31 mars 2021, réunissant l'élue à la petite enfance, les responsables du service crèche de la ville de Nîmes, et la direction de la crèche, permet à la ville de Nîmes de disposer d'une première appréciation générale de la rentrée.

À cette occasion 90 enfants (dont 9 occasionnels) ont été validés par la commission. En 2020, le nombre d'enfants concernés était de 99.

Tarifs et modalités de facturation

Pour permettre la facturation, il faut d'abord que les parents aient rempli un dossier d'inscription. Que ce soit en accueil régulier ou occasionnel, les mêmes éléments sont demandés et décrits dans le règlement de fonctionnement. Ce dernier indique les tarifs et modalités de facturation aux parents.



**90 enfants admis par la
commission de mars 2021**

46 nouveaux enfants

Tarifs

Les tarifs sont chiffrés en fonction des barèmes établis par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Toute modification de ces barèmes est immédiatement applicable. La participation financière des familles est calculée en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge.

Elle est réactualisée chaque année, à partir des feuilles d'imposition.

Rappel que la circulaire CNAF de 2019 a augmenté les barèmes des participations familiales en septembre 2019 après celui de janvier 2019.

**Changement des barèmes
des familles en sept.2019
(suite circulaire Cnaf)**

Facturation

En 2021, rappelle que la facturation a évolué depuis septembre 2019.



Evolution de la facturation des parents : Avenant N°2 au règlement relatif à la PSU

Tarif mensuel varie en fonction des mois de présence

110 à 115 factures établies chaque mois

Enquête de satisfaction réalisée : très bons résultats

91%

Suzanne Crémieux : 91% des parents recommandent la crèche Suzanne Crémieux

Il y a toujours un contrat de réservation d'heures mensuelles, mais il n'est plus lissé. Les heures réservées par les parents s'adaptent selon la durée de la présence de leurs enfants selon les jours des mois fréquentés.

Le montant du forfait varie chaque mois en fonction des jours du mois et s'adapte à la présence réelle des enfants : si l'enfant est présent tout le mois de mars, la facture est sur 21 jours et s'il est là en décembre la facture est sur 17 jours, par exemple.

Le nombre d'heures indiqué dans le forfait est réservé par la famille. La famille est tenue de payer les heures réservées dans ce forfait, non les heures d'accueil effectivement réalisées sauf si elles sont supérieures.

Cette évolution permet aussi au gestionnaire de mieux adapter administrativement sa réponse aux besoins des parents, pour plus de souplesse.

La facturation se fait toujours à terme échu. La participation mensuelle est payée avant le 10 du mois suivant. Ce sont environ 100 à 110 factures qui sont établies chaque mois.

Les factures présentent les éléments suivants :

- le montant du forfait mensuel (pour les accueils réguliers)
- les compléments horaires, c'est-à-dire les heures de fréquentation en plus de celles prévues au contrat
- les heures payantes d'absence de l'enfant (sauf si inclus dans contrat)
- les déductions d'heures gratuites
- tout type de régularisation financière.

Qualité du service rendu : questionnaire de satisfaction

L'enquête de satisfaction qui n'avait pas pu être organisée en 2020 en raison de la crise Covid, a pu être réalisée entre le 2 et le 30 avril 2021, conduite par Majors Consultants.

Le questionnaire de satisfaction s'articule autour de 6 thématiques principales :

- L'image
- La procédure d'inscription
- La vie quotidienne
- Le fonctionnement administratif
- La relation parents-structure.
- L'accueil et l'adaptation

Le taux de réponse des familles a été de 53%, ce qui est un bon taux.



80 % sont tout à fait satisfait de l'écoute et du soutien de l'équipe

« Je ne me verrais pas confier mon enfant à une autre structure »

« La crèche est au top pour ma part je n'ai aucune recommandation à faire étant donné que celle-ci propose déjà énormément d'atelier découverte ou autres »

Extrait Verbatim parents Suzanne Crémieux



Des points positifs sur

- 84 % les événements organisés par la crèche
- 96 % sur accueil par direction de l'établissement
- 89 % sur les locaux, espaces dédiés aux enfants
- 85 % la personnalisation de l'adaptation de l'enfant

Des axes d'amélioration sur

- 👉 47 % les rencontres entre parents
- 👉 44 % l'accessibilité des locaux
- 👉 70 % la sécurité de l'établissement

La participation et l'information des familles

La partie « projet pédagogique » de ce rapport a abordé le versant « soutien à la parentalité » que mène la crèche dans la cadre de son projet éducatif. Cette partie suivra les éléments concernant la participation et l'information des familles.



Conseil de crèche : réunion à distance

Le conseil de crèche

Le conseil de crèche s'est tenu en deux réunions à distance :

- Le 20 janvier pour faire connaissance avec les nouvelles parents le composant et recueillir leurs attentes
- Le 30 septembre pour présenter l'enquête de satisfaction aux parents : bonnes participations des pères et mères de la crèche.

Les partenariats

Comme le prévoit le projet social de l'établissement, présenté dans la délégation de service public, les objectifs de la crèche Suzanne Crémieux sont entre autres :

- Permettre la prévention et le repérage précoce de situations difficiles ou de handicap
- Préparer les enfants à la vie en collectivité et de faciliter l'intégration scolaire
- Favoriser l'ouverture de la structure sur son environnement, les structures voisines et leurs acteurs

Les CAPITELLES

Partenariat social :
accompagnement familles ex-
toxicomane



Partenariat Unîmes/Suzanne
Crémieux : licence STAPS



Partenariat Ville de Nîmes :
impact Covid

- Créer un lien entre les différentes populations et générations.

C'est avec ces principes que la crèche Suzanne Crémieux a noué et poursuivi des partenariats avec :

- Les écoles et centres de formation pour les stagiaires et actions de prévention et d'éducation à la santé : écoles de puéricultrice, infirmier, auxiliaire de puériculture du CHU, lycées,
- La pouponnière (Foyer de l'enfance) du conseil départemental : spectacles pour les enfants, rencontre entre leurs deux univers, échanges professionnels : rappel qu'il y a désormais une convention de partenariat.
- Les autres crèches multi-accueil de la ville de Nîmes et de Mutualité Française Grand Sud.
- CSAPA les Capitelles : réinsertion des personnes ex-toxicomanes grâce à des logements qui offrent aux femmes accueillies et à leurs enfants un cadre qui vise à étayer la relation mère-enfant, à consolider la rupture avec les produits et à préparer une **réinsertion** qui prend en compte la relation mère-enfant. Accueil des enfants de ces familles à la crèche pour accompagner leur réinsertion et proposer un cadre stable à l'enfant quelle que soit l'évolution de la situation de son parent. Ce cadre a permis la réinsertion professionnelle d'un parent.
- Le partenariat avec **l'Université de Nîmes** pourrait s'étendre sur la licence STAPS.
- Le partenariat entre les services de soins et d'accompagnement mutualistes de Mutualité Française Grand Sud ou de la **Mutualité Française Occitanie** : projets selon possibilités liés à la pandémie Covid 19.
- La **Direction de l'éducation et son service des crèches** de la ville de Nîmes ont été des partenaires attentifs à la crèche Suzanne Crémieux et Mutualité Française Grand Sud. La crise de la pandémie a empêché les échanges entre crèches comme les années précédentes.
- La réunion du comité de pilotage sont aussi le moment pour échanger sur les pratiques professionnelles et d'organisation ou de gestion entre la crèche Suzanne Crémieux et celles de la ville de Nîmes : néanmoins en 2021 il n'y a pas eu de réunion.
- Enfin, la Caisse des Allocations Familiales du Gard et le conseil départemental, au travers de son service Prévention Médico-sociale, ont été des partenaires réguliers de la crèche sur le plan administratif ou sanitaire.

Sécurité des équipements et leur maintien en bon état d'utilisation

Mutualité Française Grand Sud et la ville de Nîmes participent au maintien en bon état des locaux et apportent des améliorations par rapport à des dégradations survenues ou bien dans le cadre du projet pédagogique.

Maintien des locaux en bon état

Il n'y a pas eu de réunions entre la ville et le gestionnaire en 2021 relatif au bâtiment. Sont encore à signaler :

- Des problèmes de remontées d'humidité via la cuisine de la crèche dans tout le couloir des locaux techniques continuent de mobiliser les services municipaux et Mutualité Française Grand Sud
- L'arrosage du jardin
- La vétusté des portes de secours
- Le sol souple extérieur de l'étage.

Entretien, maintenance et sécurité des locaux

Il est à la charge du délégataire d'entretenir en bon état d'utilisation les biens mis à disposition par la ville de Nîmes.

Mutualité Française Grand Sud a continué le suivi régulier des installations par ses services généraux ou un prestataire externe, ce qui permet aussi d'accompagner l'équipe et la direction de l'établissement dans leur souhait de faire évoluer les petits aménagements, afin d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant.

Rappelons que Mutualité Française Grand Sud a passé des contrats pour l'entretien des locaux et jardins avec des prestataires de service extérieurs pour :

- la maintenance du système de chauffage et climatisation
- l'entretien des espaces verts
- la lutte contre les nuisibles (désinsectisation cuisine)
- le contrôle et dégraissage de la hotte de la cuisine
- le contrôle des extincteurs d'incendie et alarme incendie
- le contrôle des installations électriques, des airs de jeux
- la prévention de la légionellose.



Exercice d'évacuation incendie

Exercices d'évacuation

Exercice évacuation en mars 2021

Prise en compte de la circulaire août 2016 : sécurité intrusion

Mutualité Française Grand Sud a pris en compte la CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.

A la crèche Suzanne Crémieux, une information a été apportée aux parents sur cette question dans le cadre du règlement relatif à la PSU.

La communication

La communication dans l'établissement est constante entre les parents et les équipes (pédagogique ou administrative), souvent au travers de l'affichage : des menus de la semaine, des sorties, des animations de prévention, de photos des enfants, des factures à régler ...

En 2021, le tournant plus digital se poursuit auprès des familles avec l'envoi des factures, des documents administratifs d'inscription par mail. La correspondance aux parents se dématérialise un peu plus.

+ de dématérialisation :
factures, documents
administratifs



2022 : Un environnement encore contraint par la Crise Covid 19



Perspectives 2022

Les principales perspectives pour l'année 2022 sur les différents points évoqués dans cette partie du compte-rendu technique sont les suivantes :

↳ Continuité des partenariats :

- Foyer de l'enfance départemental :
- CSAPA les Capitelles
- Les services de soins et d'accompagnement de Mutualité Française Grand Sud
- Les autres crèches multi-accueils de Mutualité Française Grand Sud
- Réseaux mutualistes : Mutualité Française Occitanie, Service mutualiste premiers secours,
- Suivi de la démarche écoresponsable en matière d'entretien de la crèche et de ses locaux
- L'adaptation de la crèche à la Crise Covid 19 : contraintes de l'accueil des familles, les enfants, des animations, des activités pédagogiques.
- Mise en place des inscriptions dématérialisée dans le logiciel Inoé
- Mise en place d'une application web pour créer une communication renouvelée avec les familles Digi'Crèche

Conditions générales d'exploitation

En 2021, l'établissement multi-accueil Suzanne Crémieux, ouvert au public 213 jours, a généré un résultat de 172 € : **la pandémie de la Covid 19 continue d'expliquer les changements radicaux dans les conditions générales d'exploitation.**

Le détail des recettes lié à l'activité, selon leurs types, se décompose comme suit :

	2019		2020		2021	
	Montants en K€	en % du total	Montants en K€	en % du total	Montants en K€	en % du total
TOTAL	1 092 752		904 570		1 040 839	
Familles	212 897	19,5%	161 254	17,8%	191 146	18,4%
Commune	404 293	37,0%	292 069	32,3%	358 314	34,4%
Régimes	475 562	43,5%	451 247	49,9%	491 379	47,2%
<i>Dont PSU CAF</i>	449 142	41,1%	436 367	48,2%	445 623	90,7%
<i>Dont Aides Covid CAF</i>	449 142	41,1%	436 367	48,2%	33 768	7,6%
<i>Dont PSU MSA</i>	26 420	2,4%	14 880	1,6%	11 989	2,4%



L'année 2021 reste atypique avec la fermeture de l'établissement en lien avec la pandémie de Covid

La part de la mairie diminue en raison de la fermeture de la crèche Suzanne Crémieux où les heures réalisées n'ont pas été faites et pas payées par la mairie de Nîmes.

La description de la **participation des parents** par structure tarifaire est présentée en **annexe 7** du présent rapport : comparaison 2021/2021

Les charges de structure indirectes du délégataire en 2021 sont mentionnées en « commentaires » dans le tableau ci-après.

Compte de résultat de l'exercice 2021/comparaison 2020

<i>Montants en €</i>	2020	2021	Ecart / 2020 en €	Var. / 2020 en %	Commentaires
RESULTAT	-25 590 €	172 €	25 762 €	-101%	
TOTAL DES CHARGES	1 022 321 €	1 110 690 €	88 369 €	8%	
Achats	38 929 €	43 073 €	4 144 €	11%	Plus de consommation de fluides en lien avec nombre de jours supérieurs d'ouverture en 2021/2020
Services extérieurs	225 820 €	193 246 €	-32 574 €	-14%	efforts sur frais de structures pour Mutualité Française Grand Sud afin de conserver la crèche à l'équilibre
<i>dont frais de structures</i>	48 411 €	17 853 €	-30 558 €	-63%	
Autres services extérieurs	12 381 €	19 511 €	7 130 €	58%	Retour des intervenants pédagogiques compte tenu de contraintes moins fortes qu'en 2020/Covid et de plus de jours d'ouverture
Charges de personnel	670 348 €	770 024 €	99 676 €	15%	Charges RH en augmentation du fait des pénuries de personnel à remplacer en CDD -coûts plus élevés. Comparaison avec 2020 complexe car ouverture 213 jours contre 176 en 2020 avec prise en charge activité partielle
Autres charges de gestion courante	39 800 €	15 208 €	-24 592 €	-62%	efforts sur frais de structures pour Mutualité Française Grand Sud afin de conserver la crèche à l'équilibre
Charges financières	906 €	817 €	-89 €	-10%	
Charges exceptionnelles	-587 €	11 133 €	11 720 €	-1995%	charges non récupérables MSA 2017, 2018....
Dotations aux amortissements & provisions	34 725 €	39 826 €	5 101 €	15%	Augmentation des dotations liée aux acquisitions + 12,6 K€ en 2021 (dont défibrillateur, structure psychomotricité intérieure, lave linge) en lien avec subvention CAF
Impôts sur les bénéfices	0 €	- €	0 €	0%	
TOTAL DES PRODUITS	996 731 €	1 110 862 €	114 131 €	11%	
PSU part CAF	356 527 €	445 623 €	89 096 €	25%	variation de 213 jours ouverts en 2021 contre 176 jours ouverts en 2020. Plus d'activité PSU
PSU part parents	161 254 €	191 146 €	29 893 €	19%	moins de fermeture de la crèche en 2021 - confinement Covid : plus de participation parents / à 2020
PSU part des régimes MSA	14 880 €	12 242 €	-2 638 €	-18%	
Fonds d'accompagnement CAF	79 840 €	33 768 €	-46 072 €	-58%	Aides exceptionnelles de la CAF , spécial Covid : 17 € place fermée - 10 € places ouvertes
Subventions et Prestations de Services des EPCI (Intercommunalité)	166 €	0 €	-166 €	-100%	
Subventions Mairie de Nîmes	292 069 €	358 314 €	66 244 €	23%	Variation de 213 jours ouverts en 2021 contre 176 jours ouverts en 2020. Pas de paiement des "heures réalisées" non faites pendant fermeture administrative de la crèche en avril 2021
Autres produits de gestion courante	31 €	0 €	-31 €	-100%	
Produits financiers	57 €	23 €	-35 €	-61%	
Produits exceptionnels	30 917 €	37 298 €	6 381 €	21%	Amortissement subvention d'investissement CAF - régularisation 2020 subvention Mairie/ajustement indice
Reprises sur amortissements & prov.	0 €	0 €	0 €	0%	
Transferts de charges	60 989 €	32 449 €	-28 539 €	-47%	Remboursement Etat aides "chômage partiel" (demande de la CAF de mettre cette aide dans le compte tranfert de charges) : en diminution /2020 car fermeture administrative de la crèche uniquement en avril 2021 3 semaines

Etats des amortissements économiques et investissements

Libellé de compte	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date sortie	Durée	Valeur amortissable	Cumul Amorti au 31/12/2021	Valeur Nette (Restant à amortir au 31/12/21)
Construction sur Sol d'autrui	Entretien Espaces	06/05/2014	05/05/2023		9,00	6 000,00	4 435,20	898,13
Construction sur Sol d'autrui	Lambertin Tourelle	13/06/2014	12/06/2023		9,00	1 540,80	1 121,36	248,24
Construction sur Sol d'autrui	Johan Maigre Archi	04/07/2014	03/07/2023		9,00	1 200,00	865,54	201,13
Construction sur Sol d'autrui	Sonimen Menuiser	21/07/2014	20/07/2023		9,00	105 890,09	75 822,54	18 301,98
Construction sur Sol d'autrui	Atelier David Steini	19/08/2014	18/08/2023		9,00	24 960,00	17 656,87	4 529,80
Construction sur Sol d'autrui	Bachevalier Peintu	31/08/2014	30/08/2023		9,00	1 320,00	928,91	244,42
Construction sur Sol d'autrui	Spie Sud Ouest Elei	24/09/2014	23/09/2023		9,00	2 340,00	1 630,06	449,94
Construction sur Sol d'autrui	Coala Travaux Sols	07/10/2014	06/10/2023		9,00	1 528,20	1 058,42	299,98
Construction sur Sol d'autrui	Coala Sol Souple	12/11/2014	11/11/2023		9,00	5 300,28	3 613,68	1 097,68
Construction sur Sol d'autrui	Apave Certification	24/11/2014	23/11/2023		9,00	1 131,00	766,94	238,39
Construction sur Sol d'autrui	Hervé Thermique Ci	27/11/2014	26/11/2023		9,00	41 400,00	28 034,44	8 765,56
Construction sur Sol d'autrui	Souriou Ferronneri	07/07/2015	06/07/2024		9,00	4 380,00	2 668,57	1 224,76
Installations Techniques, matériel et outilla	LAVE VAISSELLE WHI	15/06/2017	14/06/2022		5,00	407,09	288,87	36,80
Installations Générales, Agencements, Améli	CREATION RESEAU S	25/10/2017	24/10/2022		5,00	1 869,00	1 191,04	304,16
Installations Techniques, matériel et outilla	AUTOLAVEUSE SERIE	27/11/2017	26/11/2022		5,00	3 860,93	2 390,62	698,12
Installations Générales, Agencements, Améli	POSE 3 THERMOSTA	28/11/2017	27/11/2022		5,00	822,47	508,79	149,19
Installations Générales, Agencements, Améli	Travaux peintures s	28/08/2018	27/08/2022		4,00	3 757,92	2 203,27	615,17
Installations Générales, Agencements, Améli	LEROY MERLIN LAME	01/01/2019	31/12/2022		4,00	806,50	403,26	201,61
Installations Générales, Agencements, Améli	Système Vidéo-phi	22/10/2019	21/10/2024		5,00	3 518,16	840,50	1 974,03
Installations Techniques, matériel et outilla	PODIUM (Ensemble	28/11/2019	27/11/2024		5,00	2 511,60	549,11	1 460,17
Installations Techniques, matériel et outilla	LAVE VAISSELLE Fror	16/12/2019	15/12/2022		3,00	3 150,00	1 096,03	1 003,97
Matériel de Bureau et mobilier Informatique	SIEGE ZBODY NOIR	31/05/2020	30/08/2022		2,30	649,74	166,40	200,84
Installations Générales, Agencements, Améli	PEINTURES Murs+Pc	21/08/2020	20/08/2022		2,00	6 974,16	1 270,63	2 216,45
Installations Techniques, matériel et outilla	LAVE LINGE Front LG	14/09/2020	13/08/2022		1,98	799,00	120,51	274,95
Installations Techniques, matériel et outilla	SECHE LINGE Front	14/09/2020	13/08/2022		1,98	549,00	82,80	188,93
Installations Générales, Agencements, Améli	TRAVAUX DE PLOMB	21/09/2020	20/08/2022		1,98	524,00	73,96	185,39
Installations Techniques, matériel et outilla	PODIUM Tunnel tra	22/09/2020	21/08/2022		1,98	1 020,00	142,55	362,30
Installations Techniques, matériel et outilla	PODIUM 1 L422(368	22/09/2020	21/08/2022		1,98	859,20	120,08	305,18
Installations Techniques, matériel et outilla	PODIUM Escalier (2	22/09/2020	21/08/2022		1,98	741,60	103,64	263,41
Installations Générales, Agencements, Améli	SOL LAMES PVC Crèc	30/12/2020	29/08/2022		1,70	1 314,00	4,24	536,82
Installations Techniques, matériel et outilla	TABLES PIQUE-NIQU	04/02/2021	03/08/2022		1,50	884,17	-	349,63
Installations Générales, Agencements, Améli	TRAVAUX POUR FIBF	12/03/2021	11/08/2022		1,45	1 338,00	-	592,21
Installations Techniques, matériel et outilla	PACK DEFIBRILLATEL	03/06/2021	02/08/2022		1,20	1 643,81	-	848,18
Installations Générales, Agencements, Améli	Aménagement Elec	23/06/2021	22/08/2022		1,20	1 180,80	-	663,19
Installations Techniques, matériel et outilla	STRUCTURE PSYCHO	23/07/2021	22/08/2022		1,10	6 096,00	-	3 636,34
Installations Techniques, matériel et outilla	LAVE LINGE HUBLOT	16/10/2021	15/08/2022		0,90	699,99	-	535,91
Installations Générales, Agencements, Améli	MITIGEUR EVIER BEI	22/12/2021	21/08/2022		0,70	834,00	-	801,36

Le détail et les méthodes de calcul des amortissements des investissements sont présentés dans l'annexe 8

Les inventaires des biens de retour, de reprise et des biens propres sont présentés dans les annexes 9 et 9 bis.

Financement des investissements

Le tableau ci-après décrit l'amortissement des emprunts ayant servi à financer les investissements :

	Crédit Coopératif				Crédit Agricole				TOTAL	
	Capital Emprunté : 100 000 €				Capital Emprunté : 137 234,41 €					
	Capital dû au 01/01	Capital remboursé	Intérêts de l'année	Capital restant dû au 31/12	Capital dû au 01/01	Capital remboursé	Intérêts de l'année	Capital restant dû au 31/12	Capital remboursé	Montant des intérêts de l'année
2014	100 000,00	4 612,06	408,99	95 387,94					4 612,06	408,99
2015	95 387,94	11 147,64	902,88	84 240,30	137 234,41	15 794,76	1 832,26	121 439,65	26 942,40	2 735,14
2016	84 240,30	11 259,64	790,88	72 980,66	121 439,65	16 018,91	1 608,73	105 420,74	27 278,55	2 399,61
2017	72 980,66	11 372,74	677,78	61 607,92	105 420,74	16 246,26	1 381,38	89 174,48	27 619,00	2 059,16
2018	61 607,92	11 486,98	563,54	50 120,94	89 174,48	16 476,80	1 150,84	72 697,68	27 963,78	1 714,38
2019	50 120,94	11 602,37	448,15	38 518,57	72 697,68	16 710,64	917,00	55 987,04	28 313,01	1 365,15
2020	38 518,57	11 718,95	331,57	26 799,62	55 987,04	16 947,77	679,87	39 039,27	28 666,72	1 011,44
2021	26 799,62	11 836,68	213,84	14 962,94	39 039,27	17 188,33	439,31	21 850,94	29 025,01	653,15
2022	14 962,94	11 955,58	94,94	3 007,36	21 850,94	17 444,27	183,37	4 406,67	29 399,85	278,31
2023	3 007,36	3 007,36	5,27		4 406,67	4 406,67	10,34		7 414,03	15,61

Conclusion

Le délégataire, Mutualité Française Grand Sud, a assuré la continuité du service public conformément à la nouvelle convention de délégation de service public 2014-2022.

L'activité a encore été perturbée par les contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid 19, entraînant notamment 17 jours de fermeture administrative.

L'établissement a fonctionné durant 213 jours en 2021 (185 en 2020) et a permis d'accueillir 138 enfants, soit 10 de moins qu'en 2020, dont 3 enfants porteurs de handicap.

Le taux de fréquentation annuel de 69.3 % de présence effective est en lien avec les impacts de la pandémie Covid 19. De même pour le taux des heures payées à 74.2 %.

Pour cette quatorzième année d'exploitation, le prix de revient du service est de 9.59 € par heure d'accueil payée, là encore en atypie liée à la crise sanitaire. Il est de 10.25 € pour l'heure d'accueil effective : progression positive par rapport à 2020 en raison de l'augmentation des jours d'ouverture. Ce prix de revient comprend l'ensemble des charges/heures facturées ou les heures réalisées. Il varie si les heures sont plus importantes et les charges constantes.

L'enquête de satisfaction auprès des familles a été réalisée en 2021 et donne une satisfaction générale à 93 % avec un taux de réponse de 53 %.

Les financements de l'activité 2021 sont apportés pour :

- 34.4 % par la ville de Nîmes (incluant la contribution de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse), en hausse par rapport à 2020 (32.3 %), en lien avec les temps de fermeture de la crèche sans activité.
- 47.2 % par les régimes CAF et autres directement avec la prestation de service (98.3 % CAF, 2.4 % Msa) soit en baisse par rapport à 2020 (49.9 %), en lien avec les impacts de la pandémie pour les crèches et l'activité liée à la PSU (prestation de service unique).
- 18.48 % par les parents dont 29 % paiement strictement moins de 1 € par heure d'accueil, remplissant ainsi les critères demandés par la Caisse des Allocations familiales sur l'accueil des populations fragiles. Le tarif moyen payé par les parents est de 1,68 € en 2021, 1,72 € en 2020, 1.61 € de l'heure en 2019, et 1.62 € en 2018. 1.68 € : nouveau tarif moyen à l'heure, demandé par la CAF dans le cadre du bonus mixité sociale, désormais calculé par le ratio « ensemble des participations familiales/ensembles des heures facturées » dans l'année. Ce tarif est au-dessus des seuils permettant de disposer du bonus mixité sociale pour la crèche Suzanne Crémieux en 2021 (seuil maximum 1.31 €).

Le présent rapport explique également la poursuite de l'évolution de la qualité du service public apportée à la population par :

- l'égalité de traitement des usagers
- le bien-être de tous les enfants
- l'accompagnement des familles et leur place au sein de la structure : soutien à la parentalité plus individuel en lien avec la crise de la pandémie Covid et ses contraintes sanitaires : continuer à tisser le lien avec les parents qui ne pouvaient pas rester dans la crèche comme avant
- le projet pédagogique et une variété d'animations conduites auprès des enfants et familles : observation de l'enfant, écologie, animations innovantes...,
- les actions de prévention et de promotion de la santé
- l'aménagement des locaux et du jardin ...

En 2022, les conditions de fonctionnement sont fortement impactées par la pandémie dans les premiers mois. Mutualité Française Grand Sud souhaite poursuivre, à la crèche Suzanne Crémieux, les thèmes pédagogiques et les partenariats lancés depuis quelques années. Elle entend continuer à créer un climat dans la crèche toujours propice à être un « lieu ressource » pour les familles, les enfants, les partenaires et les professionnels qui y travaillent.